

RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES NUTRIANTS



Parcours de golf et terrains d'exercice

*Préservation et protection
de l'eau de notre province*

Les autres publications de la série consacrée au *Règlement sur la gestion des nutriments* sont :

- Agriculture
- Municipalités
- Zones urbaines, zones résidentielles rurales et chalets

Manitoba 

Préserver et protéger l'eau de notre province est une priorité majeure du gouvernement du Manitoba. C'est pourquoi la Province a adopté le nouveau *Règlement sur la gestion des nutriments*, pris en application de la *Loi sur la protection des eaux*. Cette brochure vous donne des renseignements sur le règlement et sur les répercussions qu'il pourrait avoir sur les parcours de golf et les terrains d'exercice. Le *Règlement sur la gestion des nutriments* vise aussi l'agriculture, les municipalités et les propriétés résidentielles en zone rurale et urbaine.

L'azote et le phosphore : le problème

L'augmentation de la quantité d'azote et de phosphore dans les cours d'eau et les étendues d'eau du Manitoba constitue le plus gros problème de qualité de l'eau auquel la province est confrontée.

Les taux élevés de phosphore et d'azote augmentent la production d'algues et de plantes aquatiques. Cela peut causer de sérieux problèmes, notamment :

- des changements d'habitats pour la vie aquatique;
- une réduction des niveaux d'oxygène;
- un colmatage accru des filets des pêcheurs commerciaux;
- des problèmes de goût et d'odeur accrus pour l'eau potable.

En plus, certains types d'algues peuvent produire des toxines dangereuses.

Le Manitoba passe à l'action

Afin d'aider à protéger le lac Winnipeg, le Conseil de gestion du lac Winnipeg a été mis en place en 2003. Le rapport du Conseil intitulé *Réduire les nutriments dans le lac Winnipeg et son bassin hydrographique — Notre responsabilité collective et notre engagement à l'action* a été publié en février 2007. Il contenait 135 recommandations afin de réduire les quantités de nutriments dans le lac Winnipeg. Ce règlement permettra de faciliter la mise en œuvre d'un certain nombre de ces recommandations.

Protégeons l'eau du Manitoba

Le *Règlement sur la gestion des nutriments* est l'une des nombreuses initiatives dont l'objectif est de réduire la quantité de nutriments dans les eaux du Manitoba. L'objectif de ce règlement est de protéger la qualité de l'eau en :

- favorisant une bonne planification de l'utilisation des nutriments;
- régissant l'épandage de substances contenant des nutriments;
- interdisant l'aménagement de certains types d'installations dans les zones écologiquement vulnérables.



Observation du règlement

Il est possible de se conformer au règlement en enregistrant un plan de gestion des nutriants auprès de Gestion des ressources hydriques Manitoba chaque année.

Plans de gestion des nutriants

Des modèles de plan de gestion des nutriants pour les parcours de golf et les terrains d'exercice ont été créés avec l'aide de la Manitoba Golf Superintendents Association.

Ces modèles se trouvent à l'adresse suivante : manitoba.ca/waterstewardship/wqmz/index.html (en anglais seulement)

Zones tampons

Aidez à protéger les eaux vulnérables du Manitoba en n'appliquant aucun type d'engrais chimique à moins de :

- 3 mètres des rivières, ruisseaux, criques, marécages et bassins de retenue des eaux pluviales;
- 15 mètres des lacs, réservoirs, sources et puits;
- 15 mètres des rivières vulnérables comme les rivières Assiniboine et Rouge;
- 30 mètres des lacs vulnérables comme les lacs Winnipeg et Killarney.

Pour en savoir plus

Vous pouvez consulter le *Règlement sur la gestion des nutriants* à l'adresse suivante : manitoba.ca/waterstewardship/wqmz/index.html

Vous pouvez aussi communiquer avec le personnel de :

Gestion des ressources hydriques Manitoba

123, rue Main, suite 160

Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5

Téléphone : 204 945-7096 de Winnipeg

Sans frais : 1 800 282-8069

(poste 7096)

Courriel : nmr@gov.mb.ca

Site Web : manitoba.ca/waterstewardship

(en anglais seulement)

